CONSERVATION-RESTAURATION EN ARCHÉOLOGIE TERRITORIALE

SILVIA PAÏN

Résumé Une enquête a été proposée aux services et établissements archéologiques territoriaux et à leurs agents conservateurs-restaurateurs, selon trois axes complémentaires : les besoins et pratiques des services et établissements territoriaux, les agents territoriaux conservateurs-restaurateurs et, enfin, les services territoriaux qui proposent des prestations en conservation-restauration pour des clients extérieurs à leur propre tutelle. Ses résultats montrent que les agents conservateurs-restaurateurs sont généralement des généralistes, très impliqués dans la conservation préventive et la gestion des collections, alors que les prestataires de services sont plus spécialisés.

Mots-clés conservation-restauration, conservateur-restaurateur, archéologie, service archéologique, collectivité territoriale

Introduction

Des conservateurs-restaurateurs d'objets archéologiques exercent leur activité dans la fonction publique territoriale, que ce soit au sein de services archéologiques ou de musées; parfois de laboratoires indépendants. Certains d'entre eux œuvrent au bénéfice du service qui les emploie; d'autres travaillent dans des structures qui proposent des prestations payantes. Pour brosser un paysage le plus précis possible des différentes facettes de la conservation-restauration en archéologie territoriale, on s'intéressera, d'une part, aux pratiques des établissements qui ont besoin d'interventions de conservation-restauration; d'autre part, au profil des conservateurs-restaurateurs en poste et à leurs missions; enfin, à des structures particulières qui, tout en étant rattachées à une collectivité territoriale (CT), proposent des prestations à une clientèle extérieure à leur tutelle.

Dans cet objectif, une enquête a été proposée aux services et établissements archéologiques territoriaux et à leurs agents conservateurs-restaurateurs : 4 musées et 20 services archéologiques de collectivité y ont répondu (sur 67 services actuellement habilités pour l'archéologie préventive); 26 conservateurs-restaurateurs y ont répondu, sur un effectif estimé à 35. Enfin, 5 établissements prestataires de services en matière de conservation-restauration ont répondu à nos sollicitations (trois dont la prestation est l'activité principale et deux où elle est occasionnelle), sur un effectif estimé à 7.

Pour ce qui est des établissements, nous nous sommes intéressés aux différents types d'intervention demandés et aux budgets consommés, ainsi qu'aux liens entre régie et conservation-restauration. Les prestataires de service ont été interrogés sur les types d'intervention et les principaux clients.

Outre les aspects démographiques et quantitatifs, l'enquête a cherché à connaître, pour les conservateurs-restaurateurs, les principales missions et les spécialités. Pour ce qui est de leur statut, les résultats de 2022 seront mis en parallèle avec ceux d'une enquête sur les conservateurs-restaurateurs du secteur public et associatif menée en 1996 (Païn, 1999), restés inexploités sous cet angle, ce qui permettra de voir des évolutions sur plus de vingt ans, ainsi qu'avec l'étude effectuée par L. Hénaut et G. Salatko sur les conservateurs-restaurateurs diplômés (Hénaut, Salatko, 2020).

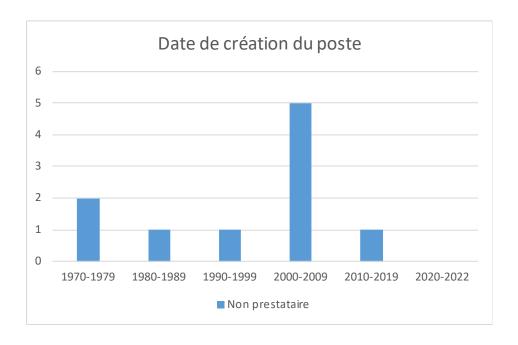
Les pratiques des services et établissements territoriaux et leurs besoins

Les services et établissements affichent des besoins diversifiés en matière de conservation-restauration, auxquels ils vont répondre par deux démarches distinctes : la création d'un poste de conservateur-restaurateur (CR) dans la structure (voire plusieurs), permettant d'assurer en interne la plupart des interventions nécessaires (21 %) ou le recours à des prestataires extérieurs (79 %). Dans ce chapitre, nous ne traiterons pas de services ou établissement dont l'activité principale est la prestation de service en conservation-restauration, mais seulement des consommateurs de ces services.

Postes en interne ou sous-traitance?

Si les choix de création des postes sont sans doute essentiellement liés à la conception qu'on se fait des missions d'un service archéologique ou d'un musée, il semble qu'il y ait un critère objectif : la taille de la structure. En effet, dans les services qui en sont dotés, le *ratio* moyen est de 1 CR pour 19 agents. L'effectif global moyen des services qui en sont dépourvus est de 10,7 agents, alors que celui de ceux qui ont au moins un CR parmi leurs agents permanents est de 29.

L'examen des dates de création des postes en interne laisse voir une augmentation importante dans la décennie 2000-2009 (fig. 1a), ce qui peut correspondre à la mise en place progressive de services agréé s pour l'archéologie préventive et à l'identification de besoins spécifiques liés à cette activité, notamment en termes de réactivité. Les postes cumulés laissent voir une relative stagnation à partir des années 2010 (fig. 1b).



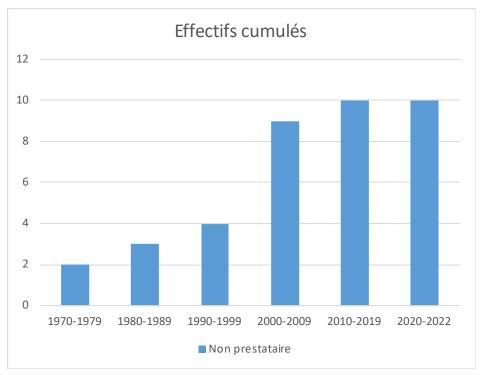


Figure 1 a) date de création des postes de conservateurs-restaurateurs en archéologie agents collectivités territoriales (non prestataires); b) effectifs cumulés. Données : enquête 2022.

Par construction, les résultats de l'enquête 2022 ne tiennent pas compte des postes supprimés (et tous les professionnels n'y ont pas répondu). Pour avoir une approche plus réaliste du nombre de postes au cours du temps, on peut tenter d'agréger les données de l'enquête de 1996 et celles de 2022 (fig. 2), ainsi que nos connaissances personnelles du milieu professionnel : les graphiques laissent voir une stagnation entre 2012 et 2018 et une reprise en 2022.

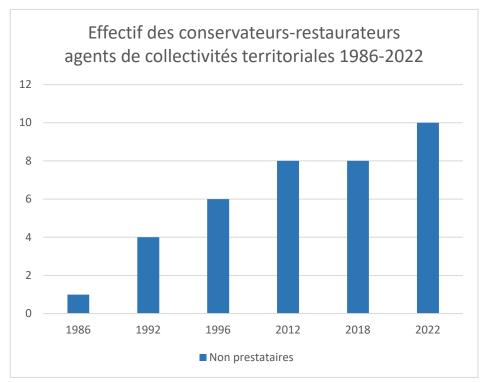


Figure 2 Effectif des conservateurs-restaurateurs en archéologie agents des collectivités territoriales (non prestataires). Les structures pour lesquelles nous n'avons pas de données sur toute la période d'existence n'ont pas été prises en compte (Données : enquêtes 1996 et 2022).

Les missions

La question concernant les missions liées à la conservation-restauration et ceux qui en sont chargés¹ s'est révélée difficile à dépouiller, dans la mesure où le critère de fréquence a pu être compris différemment selon les répondants (fréquence dans l'absolu ou fréquence de répartition entre les différents acteurs). Cependant, on peut observer des tendances en faisant la comparaison entre les services dotés d'un poste de CR et les autres (fig. 3).

On remarquera que, dans les services dotés d'un CR, celui-ci assume la plupart des missions listées; les prélèvements et le remontage d'objets fragmentés étant partagés avec les archéologues; les conditionnements et la conservation préventive (CP) avec la régie. On y fait appel ponctuellement à des CR prestataires pour les traitements de conservation (stabilisation des ferreux), les restaurations (matériaux en dehors de la spécialité de l'agent) et les conditionnements.

¹ Typologie des traitements que vous confiez actuellement à un conservateur-restaurateur, (qu'il soit agent du service ou prestataire). Plusieurs réponses possibles : non / ponctuellement / souvent / toujours ou presque. Si « non » ou « ponctuellement », précisez dans la même case le profil de l'agent qui accomplit ces tâches au sein du service/établissement : régisseur, archéologue...).

Mission	Services dotés de postes			Services non dotés de postes			
	CR interne	Archéologue	Régie	CR extérieur	Archéologue	Régie	
Prélèvements d'objets fragiles sur le terrain	4	2		2	3	3	
Traitements de conservation: stabilisation, déchloruration, dessalement, consolidation	4			4			
Mise en état pour étude, nettoyage pour lisibilité	4			4	3	3	
Remontage et collage d'individus fragmentés	4	2		2	4	3	
Restauration complète pour exposition	4			4	1	1	
Conditionnements et supports	4		2	2		4	
Mise en œuvre de la conservation préventive	4		2	3	2	4	

Figure 3 Tableau des missions en fonction de la présence d'un conservateur-restaurateur dans la structure (4: toujours ou presque; 3: souvent; 2: ponctuellement; 1: exceptionnellement; case vide: jamais mentionné).

Dans les services non pourvus de postes, les traitements de conservation curative, la restauration complète pour exposition, la mise en œuvre de la conservation préventive, la mise en état pour étude se reportent significativement sur des prestataires. En revanche, d'autres missions sont plutôt assumées par la régie (conditionnements) ou les archéologues (remontage et collage d'objets fragmentés, prélèvements sur le terrain, conditionnements).

On ne donnera ici qu'un résultat global sur les dépenses des services non pourvus de postes de CR en interne (fig. 4). En effet, la question de la conservation ou non des collections sur le long terme n'ayant pas été posée, des statistiques sur les données recueillies reviendraient à mettre dans le même panier des collectivités engagées sur la conservation à long terme et la valorisation (dont on peut imaginer que les besoins en restauration sont plus importants) avec des services qui versent leurs collections et ne sont concernées que par la mise en état pour étude. La plupart des services disposant d'un poste de CR sont par ailleurs dans le premier cas. Les musées ont également été exclus de cette statistique, dans la mesure où leurs budgets sont globalisés entre collections archéologiques et non archéologiques.

Moyennes des budgets (services sans CR en interne)	
Fonctionnement - Conservation-restauration	93,8
Prestations - Conservation-restauration	4193,5
Fonctionnement - Conservation préventive	4026,3
Prestations - Conservation préventive	471,9
Total	8785,5

Figure 4 Répartition des budgets de fonctionnement et de prestations pour la conservationrestauration et la conservation préventive pour les services ne bénéficiant pas d'un poste de CR en interne.

Au-delà de cette moyenne, les chiffres font apparaître des différences significatives en fonction de la tutelle. En effet, villes, départements et autres collectivités (communautés d'agglomération, métropoles, EPCI) ont des niveaux de dépense très différents (fig. 5). Ainsi, la dépense totale (conservation-restauration et conservation préventive) des villes est inférieure à celle des départements, elle-même la moitié de celle des autres collectivités. S'agissant des prestations en conservation-restauration, la différence entre villes/départements et autres collectivités s'accroît encore.

Moyennes des budgets sans CR en interne	Villes (4)	Depts (12)	Autres CT (3)
		En euros	
Fonctionnement - Conservation-restauration	0	150	0
Prestations - Conservation-restauration	2 000	3209	9 667
Fonctionnement - Conservation préventive	3 166	4 321	4 000
Prestations - Conservation préventive	0	231	1667
Total	5 166	7 911	15 333

Figure 5 Répartition des budgets de fonctionnement et de prestations pour la conservation-restauration et la conservation préventive des services dépourvus de CR en interne, selon les tutelles.

Il apparaît évident que le choix d'avoir un poste de CR en interne obéit plus à un besoin de qualité, de commodité et de réactivité vis-à-vis des urgences et missions du service, et non pas à une logique strictement économique : le salaire du professionnel ne compense pas les économies en prestations de conservation-restauration. En revanche il permet une meilleure articulation avec d'autres missions, telles que l'inventaire et la gestion des collections, ou la conservation préventive, qui mobilisent une part significative du temps de travail des professionnels agents des CT (voir *infra*).

Les services ou établissements prestataires de services

Un peu d'histoire...

Les services archéologiques, depuis que l'activité d'archéologie est entrée dans le cadre de la concurrence, se sont habitués à répondre aux marchés publics et à assumer le rôle de

prestataire qui est parfois le leur, parfois avec enthousiasme, parfois à leur corps défendant, ne pouvant continuer à vivre comme un service public culturel classique ou ayant été créé s à cette fin. La conservation-restauration est une activité depuis longtemps entrée dans le champ concurrentiel et l'adaptation aux réalités économiques s'est effectuée sans doute plus précocement dans ce domaine.

En témoigne l'histoire de la conservation-restauration en archéologie des trente dernières années, caractérisée par deux évolutions parallèles. La première est la création de postes, voire de laboratoires, au sein ou à l'initiative de musées de collectivité territoriale, dont certains ont évolué vers une offre de prestations en dehors de l'établissement et des statuts plus autonomes. D'autres établissements ont émergé, souvent le fait d'archéologues, amateurs puis professionnels, qui se rendent compte que, pour étudier les objets, des traitements sont nécessaires : ainsi naissent des laboratoires, au départ, le plus souvent, sous statut associatif. Les statuts des laboratoires ont souvent évolué au cours du temps; parfois au gré des structures juridiques prônées par le ministère de la Culture (en particulier, le mode associatif, préconisé dans les années 90, est délaissé plus tard au vu des risques de « gestion de fait »); parfois suite à des réflexions internes aux tutelles. La naissance de nouvelles typologies de collectivités, prenant en charge certaines compétences (agglomérations, métropoles, établissements publics interdépartementaux, etc.), a pu influencer cette évolution. Ainsi, plusieurs établissements qui étaient comptés (avec leurs agents) dans le champ associatif dans notre enquête de 1996 (Païn, 1999) sont aujourd'hui des agents de collectivités territoriales, du fait du changement de tutelle de l'organisme qui les emploie. Ils représentent plus de la moitié de l'effectif des conservateurs-restaurateurs concernés par la présente enquête (16/26).

Les prestations de service

On distinguera, naturellement, les services qui effectuent de façon exceptionnelle des prestations de service de ceux dont c'est l'activité principale, sachant que, pour ces derniers, cela peut aller de 60 à 100 % du temps de travail. Si les premiers sont le plus souvent des structures comprenant un ou deux conservateurs-restaurateurs, les derniers en emploient généralement plus (entre deux et sept). Au sein de ces organismes, certains agents peuvent être chargés de missions en interne (administration du service, recherche, fonctions support, etc.) alors que d'autres travaillent essentiellement pour les prestations.

Les prestations proposées sont les traitements de conservation suivants : stabilisation, déchloruration, dessalement, consolidation, remontage et collage d'individus fragmentés, restauration complète pour exposition, conditionnements et supports.

La clientèle

Parmi les trois établissements prestataires de service habituels auprès desquels nous avons pu recueillir des données, la clientèle, appréciée selon le pourcentage de montants facturés, se distribue de façon assez diversifiée : pour l'un d'entre eux, les principaux clients sont les musées et les opérateurs privés; pour un autre, il s'agit de l'État (sous-direction de l'Archéologie (SDA), direction des Recherches archéologique subaquatiques et sous-marines (DRASSM) et Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et des musées; le troisième a pour principaux clients les opérateurs privés, suivis à égalité par les musées et

les services de collectivité territoriale. En moyenne, les principaux clients de ces structures sont les musées, les opérateurs privés, et l'État et ses établissements publics (fig. 6).

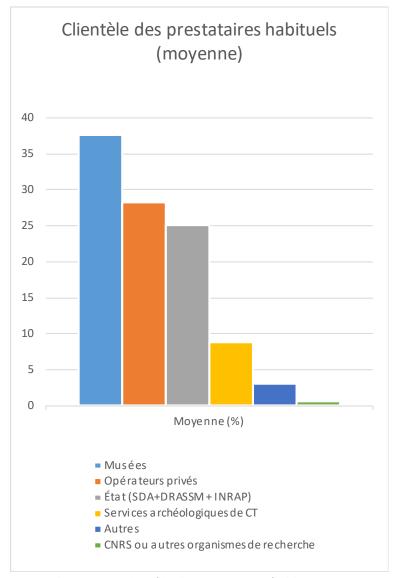


Figure 6 La clientèle des services ou établissement qui proposent habituellement des prestations

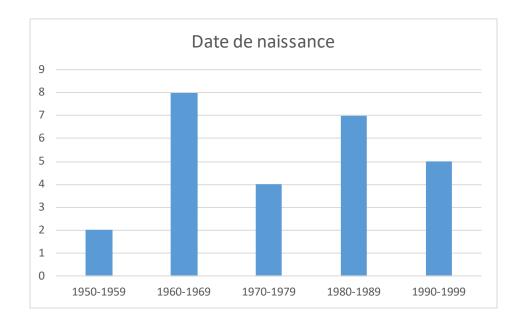
La faible mention de la clientèle des services de collectivité (un cas) laisse à penser soit que le volume de prestations des services de CT est faible en valeur absolue, soit que ceux-ci préfèrent s'adresser à un professionnel indépendant, associatif ou privé, pour des raisons de coût ou pour de proximité géographique.

Les services non dotés de CR en interne (19) sont 7 à faire appel à un prestataire extérieur régulier toujours ou souvent (2 ponctuellement); alors que 8 préfèrent s'adresser toujours ou souvent à des prestataires différents (8 ponctuellement; 3 jamais).

Portrait des conservateurs-restaurateurs en archéologie agents des collectivités territoriales

Qui sont-ils?

On ne surprendra personne en mentionnant une féminisation massive de la profession et l'enquête réalisée le confirme : 22/26, soit 85 % sont des dames, alors que le taux se situe à 80 % pour les CR en archéologie tous statuts professionnels confondus (Hénaut, Salatko, 2020, p. 14). L'immense majorité d'entre eux (85 %) est diplômée du master Conservation-restauration de biens culturels de Paris 1. Les rares parcours atypiques concernent des formations à l'étranger ou des personnes ayant changé de spécialité au cours de leur vie professionnelle. Paradoxalement, la moyenne d'âge se situe autour de 44 ans, alors que la distribution par décennies montre un creux pour les personnes nées entre 1970 et 1979, diplômées entre 2000 et 2009 environ (fig. 7a). Il est difficile de relier ce phénomène à un événement précis : en début de période, le monopole de l'INRAP (2001-2003) a pu freiner la création de postes dans le secteur, amenant les diplômés à s'installer à leur compte. La crise de 2008 peut aussi, dans une certaine mesure, expliquer le creux générationnel.



Date de naissance	Moyenne d'ancienneté dans le poste (ans)	Moyenne de la différence année du diplôme /année d'accès au poste actuel (ans)
1950-1959	33,5	-1,0
1960-1969	27,5	2,6
1970-1979	14,0	1,0
1980-1989	2,0	7,0
1990-1999	2,2	3,2

Figure 7 a) nombre de professionnels par classe d'âge des conservateurs-restaurateurs agents de CT; b) ancienneté dans le poste actuel et délai entre le diplôme et l'accès au poste actuel. Données : enquête 2022.

Il est intéressant de constater qu'en moyenne, les professionnels nés avant 1980 (âgés de 42 ans ou plus) ont accédé au poste qu'ils occupent aujourd'hui avant ou peu de temps après leur diplôme : leur vie professionnelle s'y résume. Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas pour la classe d'âge la plus jeune. En revanche, le délai pour ceux nés entre 1980 et 1989 semble indiquer une ou plusieurs expériences professionnelles préalables.

Combien sont-ils?

En agrégeant les données obtenues en 1996 (Pain, 1999) et en 2022 ainsi que nos connaissances personnelles du milieu professionnel, on peut dégager des évolutions concernant les effectifs au sein des collectivités territoriales : peu nombreux en 1986, leur nombre s'accroît jusqu'en 2012, puis stagne ou décroît légèrement. Il faut noter que, parmi les professionnels qui, en 1996, étaient salariés d'associations, un certain nombre sont devenus salariés de CT, suite au changement de tutelle de leur structure (voir *supra*). En prenant en compte ce changement, les effectifs des CR agents des collectivités pour les services ou établissements dont nous avons des données depuis leur date de création ² peuvent être appréciés sur le graphique (fig. 8). Le nombre d'agents de structures prestataires de services en conservation-restauration présente un maximum dans la décennie 2000 et décroît depuis. Leur nombre global stagne depuis 2012.

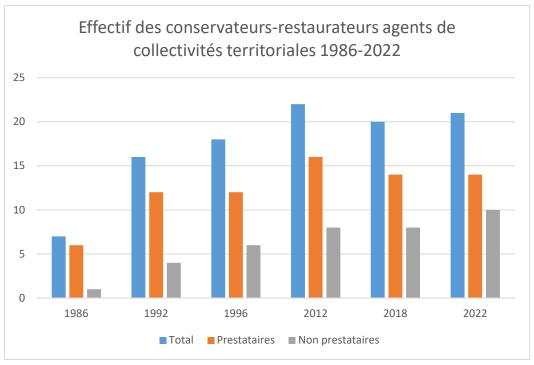


Figure 8 Effectifs des structures sous tutelle des collectivités territoriales. Données : enquêtes 1996 et 2022 et connaissances de l'auteur. Les structures pour lesquelles nous n'avons pas de données pour toute la période d'existence ne sont pas considérées.

² Quatre structures sont absentes du décompte pour cette raison.

Statuts et postes

22 professionnels sur 26 sont positionnés sur des postes permanents : attaché de conservation ou assimilé. Ils se distribuent, en fonction de la différence entre la date de création du poste et celle de leur arrivée dans le service, entre plusieurs modalités : ceux qui ont débuté en tant que temporaires, dont on a créé le poste permanent après leur arrivée (4); ceux pour qui la création du poste et l'arrivée dans le service sont concomitants (9), ceux dont le poste avait été créé préalablement à leur arrivée (10). Dans ce dernier cas, le poste a été créé parfois quelques années auparavant; parfois très longtemps avant (7 à 46 ans), ce qui témoigne de la continuité des postes lors des départs des premiers titulaires.

Les statuts se distribuent quasiment à égalité : 9 fonctionnaires, 8 CDI et 9 CDD. Ces derniers correspondent, pour deux d'entre eux, à une CDIsation après 6 ans de contrat et, pour 6 personnes, à la reprise des contrats établis lorsque la structure qui les emploie avait un autre statut.

La rémunération dépend de l'ancienneté et du statut, les fonctionnaires étant privilégiés à moyenne d'âge comparable. Les CDD sont beaucoup plus jeunes en moyenne et, logiquement, sur la fourchette basse. 21 d'entre eux travaillent à temps complet et les statistiques sur la rémunération sont calculées sur ceux-ci (fig. 9).

Statut	Nombre	Rémunération mensuelle moyenne nette avant impôts (en euros)	Moyenne d'âge
Fonctionnaire	6	2416-2916	54
CDI	7	2071-2571	53
CDD	8	1928-2428	33

Figure 9 Rémunération mensuelle nette avant impôts en fonction du statut des agents.

Que font-ils?

Si les interventions varient en fonction du caractère de prestataire de service ou non de l'établissement, presque toutes les fonctions listées sont effectuées par ses agents (fig. 10). Seule exception : parmi les CR qui travaillent en prestations, aucun n'est chargé de missions de gestion de collections ou d'inventaire, activités qui totalisent environ 21 % du temps de travail d'un CR agent en interne.

Le temps consacré à chaque activité est, en revanche, différent. L'activité principale des CR prestataires de service est la restauration complète pour exposition (46 % du temps de travail); suivie par les traitements de conservation curative (22 %), alors que pour les agents en interne la mise en état pour étude (comprenant le remontage des individus fragmentés) occupe 44 % de leur temps, suivie par les traitements de conservation (13 % du temps de travail).

Missions	Moyenne % temps passé total (26)	Moyenne % temps passé non prestataires (10)	Moyenne % temps passé prestataires (16)
Restauration complète pour exposition	31	8	46
Mise en état pour étude, nettoyage pour lisibilité, remontage et collage d'individus fragmentés	29	44	19
Traitements de conservation : stabilisation, déchloruration, dessalement, consolidation	19	13	22
Mise en oeuvre de la conservation préventive (climat, conditionnements, supports,)	6	8	5
Gestion des collections, régie	4	10	0
Inventaire des collections	4	11	0
Administration du service	4	0	6
Prélèvements d'objets fragiles sur le terrain	2	2	2

Figure 10 Moyenne du temps passé sur les différentes missions par les CR selon que la structure qui les emploie propose habituellement des prestations ou non.

L'éventail des matériaux sur lesquels les CR interviennent est très vaste; beaucoup plus étendu chez les agents en interne, volontiers « généralistes », que chez les prestataires de service (fig. 11). Ainsi, la moitié d'entre eux cite au moins cinq matériaux différents, alors que les prestataires sont beaucoup plus spécialisés : trois quarts en citent deux au maximum et aucun plus de quatre.

Nombre de matériaux cités	Total	Non prestataires (10)	Prestataires (16)	Non prestataires en %	Prestataires en %
1	7	0	7	0	44
2	5	0	5	0	31
3	3	1	2	10	13
4	6	4	2	40	13
5	1	1	0	10	0
6	1	1	0	10	0
7	2	2	0	20	0
8	1	1	0	10	0

Figure 11 Nombre de spécialités citées par les CR selon que la structure qui les emploie propose habituellement des prestations ou non.

Les spécialités les plus courantes sont les métaux, les objets archéologiques en général, la céramique, les matières dures animales et le verre (fig. 12). Cependant, elles ne se distribuent pas de la même façon selon le mode d'activité : les agents qui œuvrent en interne travaillent tous sur les matériaux les plus courants (métaux, céramique) et sont 80 % à traiter les matières dures animales et le verre; 60 % les mosaïques ou peintures murales (traitements simples sur des fragments, généralement).

Les prestataires sont bien moins nombreux à travailler sur de la céramique, les matières dures animales et le verre. Ils sont plus nombreux à travailler sur la pierre, la mosaïque ou la peinture murale ou choisissent des spécialités pointues (qui bénéficient d'un effet de « niche ») en termes de matériaux : organiques secs, matières synthétiques, ambre, lignite, jais, etc. ou de types d'objets : objets composites, patrimoine sous-marin, métaux historiques.

Spécialité (s)	Total	Non prestataires (10)	Prestataires (16)	Non prestataires en %	Prestataires en %
Métaux	20	10	10	100	63
Objets archéologiques en général	18	10	8	100	50
Céramique	14	10	4	100	25
Matières dures animales (os, ivoire,)	13	8	5	80	31
Verre	11	8	3	80	19
Autres	10	3	7	30	44
Mosaïque, peinture murale	9	6	3	60	19
Matériaux organiques gorgés d'eau	7	4	3	40	19
Pierre	4	3	1	30	6

Figure 12 Spécialités citées par les CR selon que la structure qui les emploie propose habituellement des prestations ou non.

Logiquement, lorsqu'un service se dote d'un poste de CR pour ses propres besoins, il cherche la polyvalence, aussi bien du point de vue des missions que des matériaux traités. La prestation de service joue plutôt sur la spécialisation fine, mais aussi, sans doute, sur la possibilité d'offrir des prestations qui apparaîtront comme rentables au client. Ainsi, dans la mesure où la restauration de céramiques archéologiques est chronophage (et donc chère en main d'œuvre) et que, comme on l'a vu plus haut, nombre d'archéologues assument eux-mêmes le collage des fragments, les services sont d'autant moins disposés à consacrer des budgets à des prestations extérieures sur ces matériaux. Cela pourrait expliquer la relative rareté de la spécialisation céramique chez les prestataires, alors qu'elle est omniprésente chez les agents des services.

Conclusion

L'analyse des résultats de cette enquête permet de dégager quelques orientations sur le développement de la conservation-restauration en archéologie dans les services et établissements territoriaux.

Pour ce qui est des conservateurs-restaurateurs eux-mêmes, ce sont très majoritairement des femmes et des diplômés du master CRBC de l'université de Paris 1. On remarquera que plus de la moitié d'entre eux arrivent en poste peu après l'obtention du diplôme : il s'agit d'une expérience professionnelle au long cours, la moyenne de l'ancienneté dans le poste étant assez élevée (15 ans). La mobilité est faible, soit parce que les agents sont heureux là où ils sont et ne veulent pas en bouger, soit parce que les créations de postes sont encore trop peu nombreuses dans le secteur pour créer une dynamique.

Les structures qui ont pour vocation la prestation de services emploient des professionnels plus spécialisés. Leur clientèle est majoritairement constituée de musées, d'opérateurs privés ou de services de l'État, avec une part réduite de services de collectivité. Les prestations proposées sont essentiellement des restaurations complètes pour exposition et des traitements de conservation curative. Ce secteur ne progresse pas en nombre de professionnels depuis les années 2010 : il a vu en revanche un certain nombre de changements statutaires, en particulier la reprise par des collectivités de structures ayant auparavant d'autres statuts. Parallèlement, dans des services qui, au départ, avaient ouvert des postes pour leurs propres besoins, émergent des interrogations sur l'intérêt de s'ouvrir, plus ou moins largement, à la prestation de services.

Pour ce qui est des besoins des services, 21 % d'entre eux choisissent de créer des postes de CR en interne, alors que 79 % préfèrent faire appel à des prestataires extérieurs, qu'il s'agisse d'un prestataire régulier ou de professionnels à chaque fois différents. La création de postes en interne est en progression, même si les effectifs sont encore faibles. Il semble que la taille du service soit l'un des paramètres en cette matière : au-delà d'un nombre d'agents et donc d'un volume d'activité, la création du poste se justifie.

Cependant, dans la mesure où les économies en prestations ne compensent pas le coût du poste budgétaire, le choix est guidé par d'autres facteurs pouvant également avoir un effet économique et organisationnel, en ce sens qu'ils agissent positivement sur d'autres missions de la structure : la conservation des collections, la mise en état pour étude et l'administration. En effet, les CR en interne passent en moyenne 29 % de leur temps à des missions de régie, de conservation préventive et d'inventaire qui, dans d'autres structures, sont assumées par d'autres agents : régisseurs ou archéologues. La mise en état pour étude (y compris le recollage d'objets fragmentés, souvent chronophage) est une aide pour l'étude archéologique.

Les postes en interne déchargent également de la rédaction de cahiers des charges et de la mise en place des consultations liées à la commande publique pour les prestations en conservation-restauration, qui seront moins nombreuses, compte tenu de la polyvalence de ces professionnels. Enfin, dans un domaine où les priorités peuvent varier et les urgences apparaître ou disparaître, le conservateur-restaurateur en interne offre une garantie de disponibilité et de réactivité aux évolutions de la demande (44 % de son temps est consacré à la mise en état pour étude).

Le conservateur-restaurateur est depuis longtemps intégré aux structures et établissement territoriaux : si cette place est limitée en nombre de professionnels, elle semble reconnue en

termes de formation, de statut et de missions. Enfin, sa présence au sein des services a fortement contribué à promouvoir la conservation préventive et à mettre en place une démarche de conservation continue et cohérente, du terrain au Centre de conservation et d'études.

Références bibliographiques

Hénaut L., Salatko G. (2020), « Le devenir des diplômés : résultats d'une enquête quantitative sur l'emploi des diplômés des quatre formations françaises en conservation-restauration (1975-2018) », *Conservation-restaurations des biens culturels*, N° 37, p. 5-40.

Pain S. (1999), « Conservateurs-restaurateurs dans la fonction publique : statuts, missions et perspectives », dans *La profession de conservateur-restaurateur : réflexions sur la situation française : dossier spécial*, 12^e Réunion triennale de l'ICOM-CC, Lyon, FFCR, p. 37-41.

L'auteur

Silvia Païn Conservatrice-restauratrice d'objets archéologiques, Service archéologique interdépartemental 78-92, Le Pas du Lac, 2 avenue de Lunca, 78180 Montigny-le-Bretonneux, s.pain@epi78-pafr.